



## CHSCTSS de la DIRAG du 01 mars 2018 à Desaix (Martinique)

### Déclaration liminaire intersyndicale

CFDT-Météo, Solidaires-Météo, SNITM/FO

*Nous, Représentants du Personnel de la DIRAG, vous exprimons une nouvelle fois notre insatisfaction et notre mécontentement quant à votre management et votre vision du dialogue social.*

*Nous n'avons pas reçu de l'Administration de procès verbal (PV) de CHSCTSS-DIRAG depuis le Comité d'octobre 2017. Le dernier PV sur lequel il y a eu un vote (avril 2017) date de pratiquement un an! Or le Règlement Intérieur du CHSCTSS-DIRAG stipule que le PV doit être adressé sous un délai d'un mois...*

*Votre retard s'explique par votre mauvaise anticipation des conséquences de votre politique de réduction des effectifs, singulièrement chez le Personnel Administratif. Cela se répercute sur tous les agents dont vous avez la responsabilité, particulièrement en matière d'hygiène et de sécurité. Nous nous demandons quelle importance vous accordez au CHS, en sachant que nous sommes là pour vous permettre d'améliorer les conditions de travail aux Antilles-Guyane ?*

*Le Copil JLO, même s'il n'a pas rendu ses conclusions définitives, a déjà mis en exergue de grandes difficultés de communication entre les agents et leur encadrement ainsi qu'une perte de confiance envers la Direction; deux facteurs fortement favorables à l'apparition de risques psycho-sociaux.*

*En ne souhaitant pas associer les Organisations Syndicales au Groupe de Travail sur la réorganisation des tâches administratives, vous nous avez prouvé une fois encore le bien-fondé de notre défiance.*

*Enfin, même des problèmes urgents ne trouvent pas de solution simple, ne serait-ce que temporaire: aucun EPI contre le bruit (casque) n'a été à ce jour remis aux agents exposés par les nuisances sonores des moteurs d'avion au Centre Météorologique de Guadeloupe (Maintenance, Climatologie, Ingénieur du LIP, Responsable adjoint du CM971).*

*A l'occasion de ce qui s'annonce comme l'un de vos derniers CHS à la DIRAG, nous souhaiterions enfin que vous preniez à bras-le-corps les difficultés que rencontrent vos agents, dans un échange franc, constructif et fructueux.*

DIRAG/D annonce que le PV d'octobre est quasiment prêt et devrait être bientôt envoyé au secrétaire du CHSCTSS. De même, elle signale que même si les PV ne sont pas rédigés, les actions sont en revanche bien saisies sous Amélio.

Concernant JLO, un atelier communication a eu lieu le 2 mars réunissant la direction et les représentants syndicaux, ce qui a permis de faire le point.

La Directrice assure ne pas avoir d'objection quant à la participation des RP au GT administratifs. Elle attendait confirmation et rappelle que leur rôle reste à définir.

Il est rappelé à la Directrice qu'aux précédentes instances il avait été acté que les RP participeraient au GT. Or ils n'avaient pas été intégrés à la liste des participants.

### **PV du CHSCTSS du 10 octobre 2017**

PV du 10 octobre 2017 en cours.

Les RP soulignent que le PV du CHSCTSS du 13 décembre 2017 est également attendu.

### **Suivi des actions**

*La CFDT-météo fait remarquer que le suivi des actions n'est intégré sur Amélio que la veille du CHSCTSS suivant et reste très peu renseigné. Il est demandé que le suivi des actions sur Amélio soit saisi après le CHSCTSS pour que les actions puissent avancer avant le CHSCTSS suivant.*

### **CHSCTSS 13 septembre 2016**

Après les deux appels d'offres infructueux pour le changement de fenêtres côté piste du CM971, un devis pour demande de travaux a été réalisé. En fonction du montant, la procédure adéquate sera réalisée. Pour la ventilation de ces bureaux, le médecin conseille de se renseigner sur les extracteurs d'air. La procédure exacte n'étant pas encore connue, les délais de réalisation ne sont pas clairs.

La Directrice demande un éclaircissement sur la procédure de gestion des encombrants des locaux de la maintenance au CM973. S'ils doivent être renvoyés, qu'ils le soient. Sinon les locaux doivent être vidés.

Au CM973, un contact aurait été pris avec les pompiers pour la formalisation de la mise en place du DATI.

Le formateur SST a demandé aux chefs prévisionnistes de donner une liste de créneaux. Une seule réponse reçue à ce jour du CM973/PREVI/D.

### **CHSCTSS 06 décembre 2016**

Encore deux agents en situation de fort bilan négatif au CM971. La Directrice souligne un écart type important et propose de clôturer l'action. Il est demandé par les RP de recueillir l'avis des prévisionnistes concernés avant la clôture.

### **CHSCTSS 07 février 2017**

Le devis pour la mise en place d'un système de ventilation dans l'atelier de l'ouvrier d'état au CM973 est prêt, la procédure suit son cours. La création d'une porte est prioritaire pour l'aération de la pièce. Le devis étant prêt depuis un certain temps, le médecin alerte le CHSCTSS sur le découragement possible des petites entreprises lorsque la procédure est trop longue.

Concernant la vaisselle dans les cuisines des quatre sites, la Direction rappelle qu'une procédure simplifiée a été mise en place pour que les agents fassent leurs demandes directement à la logistique ainsi qu'à l'encadrement de leur site via une adresse mail.



### **CHSCTSS 25 avril 2017**

Le coût de la réfection du sol dans le couloir côté ouest du site du Lamentin, la rénovation partielle du parking et la mise hors d'eau sont estimés à 50k€. La Directrice rappelle que le site retenu pour le regroupement des deux centres n'étant pas connu, aucuns travaux importants ne seront engagés. Elle tient cependant à ce que les travaux nécessaires aux bonnes conditions de travail soient faits.

En Guyane, le faible effectif du centre ne nécessite pas de guides et serres-files. Ils ont été désignés en Guadeloupe et en Martinique.

Les directives pour le fonctionnement des climatiseurs dans les bureaux en dehors des heures de service pour les quatre sites seront données à l'arrivée de DIRAG/TTI/D.

### **CHSCTSS 10 octobre 2017**

Le dépouillement des offres suite à l'appel d'offres réalisé par SG/LOG pour la mise hors d'eau du bâtiment du Lamentin est en cours.

L'assistant de prévention devra apporter son expertise à CM973/D pour la mise en place d'un système d'alarme au CM973 ainsi que pour l'étude d'une coordination avec la DGAC.

Une prise de contacts a été réalisé par CM971/D pour réaliser des tests du DATI.

Les produits dangereux doivent être listés et évacués sur le site du Lamentin.

Une habilitation électrique est nécessaire pour réaliser le nettoyage du plancher technique de la salle prévi du CM973. La Directrice souhaite que la prestation soit réalisée par un prestataire et ne pas attendre que l'agent du CM973 soit formé.

CM971/D a pris la décision de restituer sa fonction première à la salle de veille. Des lits de camps doivent être achetés en cas de cyclones. Un bureau a été attribué à la Clim pour le stockage des archives.

### **CHSCTSS 13 décembre 2017**

Suite notamment à l'installation de l'hygiaphone dans la salle prévi du CM973, un déport d'images pour les pilotes est nécessaire. Cela s'inscrit également dans l'étude d'ergonomie de la salle PREVI du CM973. Au CM972, le médecin de prévention propose que son service fasse une étude de poste pour l'étude d'ergonomie de la salle prévi.

Avec la réorganisation temporaire, les prévisionnistes du CM972 sont susceptibles de se retrouver seuls la nuit en cas de grève. Une étude d'opportunité au regard de la réglementation doit être réalisée pour la mise en place du DATI.

Dans chacun des centres CM973, CM972, CM971, des alèses seront fournies aux prévisionnistes. Un stock supplémentaire doit être prévu pour les VMR.

L'achat des casques pour les agents du CM971 est en cours.



Une note de service doit être réalisée pour rappeler les règles concernant les conditions d'hygiène et de sécurité dans les centres.

CM973/D a pris contact avec la médecine du travail pour changer de médecin de prévention à la fin du contrat actuel.

### **Nouvelle action :**

Effectuer la réfection du sol dans le couloir côté ouest du site du Lamentin, la rénovation partielle du parking et la mise hors d'eau du centre.

### **Examen des registres SST (Santé et sécurité au travail)**

- **CM971, CM972 et Desaix** : RAS
- **CM973** : Le problème des blattes est récurrent, le nettoyage du plancher technique de la salle prévu fait déjà partie du plan d'actions ainsi que le traitement des blattes. La chauve-souris ayant circulé dans le bâtiment de prévu est apparemment rentrée par une fenêtre. Pertinence d'un traitement à instruire.

### **Document unique de prévention**

L'assistant de prévention se renseigne auprès des préfectures concernant d'éventuelles formations aux risques naturels : cyclone, tsunami, tremblement de terre. Des EPI sont à envisager concernant le risque lié aux animaux tels que les serpents.

L'assistant de prévention demande à ce que d'autres personnes fassent le travail de cotation des risques afin que cette cotation ne repose pas sur une seule personne.

### **Bilan annuel 2017 et plan d'actions 2018**

Les RP se demandent pourquoi le harcèlement moral ne fait pas partie du tableau proposé. La Direction rappelle que ce document est un document national.

Le plan de formation est en cours : SST, RPS, écoutants.

En Guadeloupe une nouvelle action est ajoutée : Changement de la porte de la vigie.

*La CFDT-météo rappelle la nécessité de réaliser des travaux d'infrastructures liés au risque cyclonique avant la prochaine saison cyclonique.*

### **Composition du comité de suivi local (CSL)**

De nouvelles informations sont attendues concernant les formations au CSL.

Le CSL sera réuni dans un premier temps pour les agents en situation de handicap du site du Lamentin.

### **Rapport de l'inspecteur de santé et sécurité au travail et plan d'action**

Une vérification de la réglementation en ce qui concerne l'autorisation et les habilitations au travail en hauteur est nécessaire.

### **Rapports de visites de site Martinique, Guyane et Guadeloupe**

Les conclusions des visites de radars ne figurent pas sur les rapports de visites de sites mais sont présents sur le document unique.

Les prochaines visites de site auront lieu en Guyane le 28 mars, en Martinique le 18 avril et en Guadeloupe le 17 mai.



### **Présentation du projet du nouveau radar au Moule - Guadeloupe**

Lors de la construction, les règles de sécurité en terme d'exposition aux ondes sont tenues. L'importance de minimiser l'arrêt du radar (deux à trois semaines maximum) est soulignée. Cet arrêt est cependant indispensable compte tenu des contraintes électriques.

### **Diagnostic JLO**

Le COPIL s'est réuni deux fois, les résultats du diagnostic ont été transmis aux participants du COPIL. En février, la société JLO a présenté ses résultats et a proposé de réaliser des ateliers sur cinq thèmes afin qu'elle puisse ensuite donner un plan d'actions. La DRH a décidé de revoir à la baisse les thèmes traités qui ne sont plus qu'au nombre de deux et cible les points les plus problématiques et spécifiques en DIRAG : la communication et la confiance.

Le prochain COPIL se réunit le 3 avril 2018.

### **Véhicules de services**

En Martinique, pour remplacer la Mégane, l'achat d'un nouveau véhicule est cours. Une dérogation a été demandée pour l'achat d'un Duster afin que la maintenance puisse l'utiliser.

### **Aménagement du bureau CM972/PREVI/DA**

L'agent prend son poste en juin, le sujet est à l'étude.

### **Questions diverses : le télétravail en DIRAG**

Les postes éligibles au télétravail à la DIRAG sont les mêmes que ceux identifiés sur la [liste nationale d'éligibilité des emplois au télétravail](#). Les modalités et conditions de travail sont définis dans une procédure et un guide technique.

Les demandes sont à transmettre par voie hiérarchique avant la commission nationale qui a lieu le 30 avril 2018. Pour information, si l'avis de la commission est négatif, il est possible de faire un recours et la demande sera alors examinée en CAP.

## **Prochain CHSCTSS le 14 juin 2018 en Guadeloupe**